Syndicat National Unitaire
des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC
Section des Alpes de Haute Provence
Appt 113, 1 impasse Gay-Lussac Avenue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél : 04 92 62 64 72 - snu04@snuipp.fr

à Monsieur le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence,

objet : matériel « pédagogique » des JOP et liberté pédagogique

Saint Auban, le 15 mars 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été consterné·es et en colère d'apprendre que le ministère comptait distribuer des pièces de 2€ à tous les élèves d'élémentaire en plus d'un fascicule « pédagogique » comportant essentiellement de la propagande gouvernementale pour une valeur de 16 millions d'euros alors qu'en même temps, le ministre de l'Économie nous annonce 700 millions de coupes budgétaires dans l'Éducation Nationale dont 131 millions d'euros sur les emplois du 1er degré.

Outre la concomitance choquante de ces annonces, nous tenons à nous assurer que la liberté pédagogique des équipes soit bien respectée et que le choix de distribuer ou non ces « guides pédagogiques » soit laissé aux personnels des écoles.

La FSU-SNUipp sera vigilante à toute forme de pression à l'encontre des équipes qui refuseraient de distribuer ce matériel.

Au lieu de donner une pièce à chaque élève, le ministère serait bien inspiré d'utiliser l'argent public à bon escient : le financement d'une école publique qui garantisse réellement les conditions d'enseignement et de scolarisation permettant la réussite de toutes et tous.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Sabrina Castellarnau, *Stéphane Bouthors,*



